

Assemblée générale de l'Association jurassienne des communes du 1^{er} juillet 2026

Fiche d'information sur le projet de création d'une centrale d'inscription dans le domaine de l'accueil extrafamilial

Contexte

Le domaine de l'accueil extrafamilial fait face à des besoins croissants et à une gestion des inscriptions jugée complexe et peu transparente pour les familles comme pour les structures. Plusieurs réflexions visent ainsi à mutualiser les démarches d'inscription afin de simplifier l'accès aux places, améliorer l'efficacité administrative et optimiser le pilotage cantonal. Dans ce sens, un projet d'une centrale d'inscription est en cours de réflexion et d'élaboration.

Une consultation à ce sujet auprès des communes a été réalisée durant l'automne 2025. Deux-tiers des communes ont répondu être plutôt ou très favorables à la mise en œuvre du projet¹. Celui-ci est bien accueilli sur le principe, mais il doit rester pragmatique, progressif, financièrement soutenable, et préserver la proximité avec les familles. Plusieurs communes ont émis le souhait d'une mise en application progressive du dispositif.

Dans ce contexte, plusieurs scénarios ont été élaborés :

1. Statu quo ;
2. Projet pilote à l'échelle d'un district ;
3. Généralisation sur l'ensemble du territoire.

Le scénario du projet pilote est celui qui est proposé à l'Assemblée générale de l'Association jurassienne des communes (ci-après « AJC »). Les deux autres scénarios n'ont pas été retenus, le statu quo étant difficilement acceptable compte tenu des insatisfactions relatives à la situation actuelle, et la généralisation directe présentant des risques et des incertitudes jugés trop élevés. Plusieurs inconnues, notamment concernant l'évaluation précise des ressources requises ainsi que la pertinence d'un modèle de financement basé sur le principe de la neutralité des coûts, doivent encore être levées. Le projet pilote permettra d'approfondir ces questions.

Caractéristiques du projet pilote

Bref résumé

Le scénario privilégié consiste à lancer un projet pilote de deux ans à l'échelle des districts de Delémont et Moutier au plus tôt dès l'automne 2027.

Celui-ci permettrait de tester les prestations principales (gestion des inscriptions, des listes d'attente, de l'attribution des places, du calcul de la contribution financière des parents, des conventions, éventuellement de la gestion des remplacements), d'évaluer les besoins réels en ressources humaines et techniques, ainsi que de préciser le modèle de gouvernance et de financement. Il est important de relever que la conduite du pilote sera partagée entre communes, structures d'accueil

¹ <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DSJP/SAS/Creches-et-accueil-extrafamilial/Consultation-communale-Centrale-Bureau-d-inscription/Consultation-communale-Centrale-Bureau-d-inscription.html>

et canton, avec une gouvernance articulée autour d'un groupe de pilotage opérationnel et d'un comité stratégique chargé des validations politiques et institutionnelles.

Par qui

La commune de Delémont s'est montrée intéressée à accompagner ce projet pilote compte tenu de ses compétences internes, son expérience dans la gestion d'un grand nombre d'enfants et de ses infrastructures. Un chargé de projet sera engagé pour une durée déterminée si possible dès l'automne 2026 afin d'élaborer la mise en œuvre concrète du projet-pilote.

Comité stratégique

Un comité stratégique serait composé de la cheffe de service de l'action sociale, d'élus des communes (niveau politique), de la secrétaire générale de l'AJC et de représentants des structures.

Groupe de pilotage

Un groupe de pilotage opérationnel serait composé d'un chef de projet, de représentants de structures, du service de l'action sociale et de représentants des communes engagées (niveau technique).

Coûts

- *Pour une centrale sur tout le territoire*

Le rapport Bregnard-Beuret² estimait le budget de fonctionnement d'une centrale opérant sur tout le territoire jurassien à environ 140'000 francs par an. Ces coûts ne prenant en compte que les prestations directes liées au processus d'inscription, il est aujourd'hui plus raisonnable d'estimer les coûts dans une fourchette se situant entre 150'000 et 200'000 francs par an. Certaines étapes du processus pouvant/devant sans doute être informatisées, un potentiel investissement pour l'acquisition de certains outils et logiciels est à prévoir en sus (chiffrage en cours. Ordre de grandeur estimé : 100'000-200'000 francs). Pour rappel, les charges totales pour le domaine de l'accueil extrafamilial représentent plus de 28 millions de francs par an. Le coût de fonctionnement de la centrale représenterait ainsi une charge de moins 1% des charges totales (0.7%).

- *Pour le projet pilote*

Un 0.2 EPT (environ 30'000 francs) de chargé de projet est prévu dès l'automne 2026 afin de travailler sur l'opérationnalisation et la concrétisation du projet-pilote et ce jusqu'à son lancement. Il appartiendra au comité stratégique de déterminer si ce poste doit être prolongé durant une partie ou la totalité du projet pilote. Les ressources mises à disposition par les directions de structures pour certains développements spécifiques du projet-pilote pourront être également être indemnisées jusqu'à hauteur du même montant.

Le budget de fonctionnement pour le projet pilote à partir d'août 2027 est estimé à environ 100'000 francs par an (+/- 15%), location des outils informatiques compris. Le principal poste de charge est les ressources humaines à hauteur de 80'000 francs. La commune de Delémont prendrait à sa charge les locaux et les charges liées.

Répartition des charges

Pour rappel, les charges du domaine de l'accueil extrafamilial sont légalement admises à la répartition des dépenses de l'action sociale. Cela signifie que, jusqu'à concurrence des montants qui sont chaque année et pour chaque structure admis par un arrêté de subventionnement du Gouvernement, le déficit global du domaine de l'accueil extrafamilial est financé par le canton à 72% et par l'ensemble des communes à 28%. Les clefs de répartition sont définies dans la Loi sur la

² [Lien de téléchargement vers le rapport](#)

péréquation financière (RSJU 651, art. 30) et dans le Décret sur la répartition des dépenses de l'action sociale (RSJU 857.1, art. 2 al. 2).

Il est proposé aux communes d'admettre les coûts du projet pilote à la répartition des dépenses de l'action sociale. Ainsi, pour un coût de fonctionnement annuel de 100'000 francs, 72'000 francs seront à charge du Canton et 28'000 francs seront réparties entre toutes les communes, ce qui représente environ 34 centimes par habitant (population 2024 et population de Moutier).

Les grands principes de la centrale

- Les structures gardent leur marge d'autonomie et la relation directe avec les parents ;
- La centrale propose un accueil en coordination avec la structure et les parents. Elle ne l'impose pas ;
- La centrale vise à optimiser le remplissage des places et présente des alternatives aux parents au besoin ;
- La centrale donne une vision de l'état des listes d'attente et permet de planifier une attribution des places d'accueil où la demande est réelle.

Engagement des communes participantes

Les communes qui se situent dans le périmètre du projet pilote s'engagent à y participer pleinement et à communiquer dans ce sens auprès de leurs citoyens.

Bilan

Un bilan de la phase-pilote, prévu suffisamment en amont de l'échéance des deux ans, devra permettre d'identifier si une centrale :

- améliore l'efficacité du processus des inscriptions ;
- améliore le taux d'occupation des structures en favorisant les flux entre les places disponibles et les demandes ;
- améliore la planification et le pilotage cantonal ;
- est nécessaire sur l'ensemble du territoire.

Objet du vote

Acceptez-vous la proposition de projet pilote, pour une durée de deux ans à partir d'août 2027, mené avec l'appui de la commune de Delémont sur un périmètre prenant en compte les districts de Delémont et de Moutier et ainsi l'admission des charges du projet pilote à la répartition des dépenses de l'action sociale (72% canton, 28% toutes les communes) ?